

CHAPITRE III

LE PROTECTORAT EN ORIENT. RAGUSE ET VENISE. QUESTIONS DE NEUTRALITÉ (1747-1756)

Ce n'est que pendant la guerre de Sept ans que la France inaugura des rapports intimes et suivis avec Raguse. On ne se décida toutefois que lentement et après beaucoup de tâtonnements à reprendre les traditions de Charles IX et d'Henri IV, malgré l'activité maritime toujours croissante de Raguse qui, vers la moitié du XVIII^e siècle, avait distancé celle de Venise. L'Ancien Régime, comme s'il pressentait sa disparition, multiplia vers son déclin son activité extérieure. Les dernières années de Louis XV et les premières années de Louis XVI furent, au point de vue de la politique extérieure, plus fécondes que la plus grande partie du XVIII^e siècle. L'intérêt que la France vers cette époque porta à Raguse et, de la sorte, au commerce et au prestige de la petite République en Orient, en sont une preuve inédite.

Pendant la guerre de la succession d'Autriche, Raguse s'adonna toute à son commerce, en évitant soigneusement les conflits de neutralité. En 1745 elle châtia sévèrement quelques capitaines de navires à Smyrne qui avaient osé, pendant une fête donnée le jour de la Sainte-Thérèse, par les consuls de Hollande et d'Angleterre en l'honneur de l'Impératrice Marie-Thérèse, boire à la santé de la Reine de Hongrie « au bruit de décharges réitérées de canons et de boetes ». Le comte de Castellane s'empressa d'en-